

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 692

8 mars 2016

SOMMAIRE

Casa Mobile S.à r.l.	33185	Sof-10 Think Bermondsey Lux S.à r.l.	33175
Cegelux S.A.	33192	Sof-10 Think Earls Court Lux S.à r.l.	33175
Clipco S.A.	33192	Sof-10 Think Holdings Lux S.à r.l.	33176
Clipco S.A.	33191	SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l.	33176
Compagnie Privée de l'Etoile S.A.	33193	Sof-10 Think Long Lane Lux S.à r.l.	33177
Compagnie Privée de l'Etoile S.A.	33192	SOF-10 Think Lux S.à r.l.	33177
Crèche Les Petits Lions S.à r.l.	33193	Sof-10 Think Mazey Commercial Lux S.à r.l.	33177
Design Lighting 2001 S.A.	33188	SOF-10 Think Mazey Holdco Lux S.à r.l.	33178
Ger-Trans A.G.	33216	SOF-10 Think Mazey Leasehold Lux S.à r.l.	33178
Hansteen Germany Holdings S.à r.l.	33210	SOF-10 Think Mazey Residential Lux S.à r.l.	33179
Hush Lux S.à r.l.	33193	SOF-10 Think TBRD Lux S.à r.l.	33180
Newco Log	33216	SOF-10 Trinistar Holdings S.à r.l.	33180
OnePoint PSF	33190	Sof-10 Vega Holdings Lux S.à r.l.	33181
Orion European 2 Investments S.à r.l.	33191	SOF-9 Ghelamco Investments Lux S.à r.l.	33181
Orion IV European 14 S.à r.l.	33191	SOF-9 Roxburghe Holdings Lux S.à r.l.	33181
SH Group Hotels & Residences Global Licensing (Lux) S.à r.l.	33170	SOF-9 Soho Data Holdings Lux S.à r.l.	33182
Sof-10 Cod Investments Lux S.à r.l.	33171	SOF-IX Interhotel Holdings Lux S.à r.l.	33170
SOF-10 Corona Holdings Lux S.à r.l.	33171	SOF-VII European Hotel Holdings, S.à r.l.	33170
SOF-10 Elm Park Investments Lux S.à r.l.	33172	Sogel	33182
SOF-10 Greenstar Lux S.à r.l.	33172	Soluphil S.A.	33182
SOF-10 Lux Master Co S.à r.l.	33172	Sport Management & Entertainment S.A.	33183
SOF-10 MStar Europe 1 Lux S.à r.l.	33173	Stingray Investment S.à r.l.	33212
SOF-10 MStar Eurpoe 2 Lux S.à r.l.	33190	Treveria Seventeen S.à r.l.	33183
SOF-10 MStar Holdings Lux S.à r.l.	33184	Treveria Three S.à r.l.	33183
Sof-10 Quattro Lux S.à r.l.	33184	Treveria Twenty-Five S.à r.l.	33192
SOF-10 Resi Holdco S.à r.l.	33173	Treveria Twenty S.à r.l.	33184
Sof-10 Salmon Holdings Lux S.à r.l.	33174	Vision IT Group PSF S.A.	33190
Sof-10 Salmon Investments Lux S.à r.l.	33174		
SOF-10 Starlight 1 Eur S.à r.l.	33171		
Sof-10 Starlight 35 Eur S.à r.l.	33174		

SH Group Hotels & Residences Global Licensing (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.376.

—
Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002382/16.
(160000078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-IX Interhotel Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 177.972.

—
Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de nommer Baptiste Dupuy avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002401/22.
(160000008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-VII European Hotel Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.774.

—
Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, les associés ont décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- d'acter et d'accepter la démission de Thierry Drinka de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002403/17.
(150240984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-10 Starlight 1 Eur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.506.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Sarah Broughton de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- d'acter et d'accepter la démission de Peggy Murphy de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002404/21.

(16000046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Sof-10 Cod Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.738.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002412/22.

(16000059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-10 Corona Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.508.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002413/19.

(160000029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-10 Elm Park Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.842.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015

- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002414/21.

(160000080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-10 Greenstar Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 150.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 193.764.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015

- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002415/21.

(160000070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.115.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015

- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
 - de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
 - de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
 - de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.
- Référence de publication: 2016002416/20.
(16000012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.
-

SOF-10 MStar Europe 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 179.500.

- Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé
- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
 - d'acter et d'accepter la démission de Julien Petitfrère de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
 - de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
 - de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
 - de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
 - de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.
- Référence de publication: 2016002417/21.
(16000011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.
-

SOF-10 Resi Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.482.

- Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé
- d'acter et d'accepter la démission de Julien Petitfrère de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
 - de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
 - de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
 - de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
 - de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
 - de refléter auprès du RCS le nom actuel de l'associé de la Société à savoir SOF-10 Starlight 28 GBP S.à r.l. devenu SOF-10 Think Lux S.à r.l. en vertu d'une décision de son associé en date du 27 mai 2015 publié le 25 juillet 2015 sous le numéro 1865
 - de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002422/25.

(160000043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Sof-10 Salmon Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 150.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.742.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002423/20.

(160000058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Sof-10 Salmon Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 150.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.749.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002424/22.

(160000057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Sof-10 Starlight 35 Eur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.846.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015

- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
 - de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
 - de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.
- Référence de publication: 2016002425/19.
(16000079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.
-

Sof-10 Think Bermondsey Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.553.

- Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé
- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
 - d'acter et d'accepter la démission de Julien Petitfrère de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
 - de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
 - de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
 - de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
 - de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
 - de refléter auprès du RCS le nom actuel de l'associé de la Société à savoir Lux 48 Starlight GBP S.à r.l. devenu SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l. en vertu d'une décision de son associé en date du 10 mars 2015 publié le 29 avril 2015 sous le numéro 1122
 - de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.
- Référence de publication: 2016002426/26.
(16000041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.
-

Sof-10 Think Earls Court Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.567.

- Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé
- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
 - d'acter et d'accepter la démission de Julien Petitfrère de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
 - de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
 - de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
 - de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
 - de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
 - de refléter auprès du RCS le nom actuel de l'associé de la Société à savoir Lux 48 Starlight GBP S.à r.l. devenu SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l. en vertu d'une décision de son associé en date du 10 mars 2015 publié le 29 avril 2015 sous le numéro 1122

- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002427/26.

(16000039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Sof-10 Think Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.512.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015

- d'acter et d'accepter la démission de Julien Petitfrère de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015

- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015

- de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015

- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002428/23.

(16000042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.661.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015

- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015

- de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015

- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

- de refléter auprès du RCS le nom actuel de l'associé de la Société à savoir SOF-10 Starlight 7 GBP S.à r.l. devenu SOF-10 Think Holdings Lux S.à r.l. en vertu d'une décision de son associé en date du 19 juin 2015 publié le 19 août 2015 sous le numéro 2136

- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002429/25.

(16000054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Sof-10 Think Long Lane Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.566.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- d'acter et d'accepter la démission de Julien Petitfrère de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de refléter auprès du RCS le nom actuel de l'associé de la Société à savoir Lux 48 Starlight GBP S.à r.l. devenu SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l. en vertu d'une décision de son associé en date du 10 mars 2015 publié le 29 avril 2015 sous le numéro 1122
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002430/26.

(16000040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-10 Think Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.416.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Julien Petitfrère de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002431/20.

(16000045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Sof-10 Think Mazey Commercial Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.607.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- d'acter et d'accepter la démission de Julien Petitfrère de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015

- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
 - de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
 - de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
 - de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
 - de refléter auprès du RCS le nom actuel de l'associé de la Société à savoir Lux 50 Starlight GBP S.à r.l. devenu SOF-10 Think Mazey Leasehold Lux S.à r.l. en vertu d'une décision de son associé en date du 10 mars 2015 publié le 4 mai 2015 sous le numéro 1145
 - de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.
Référence de publication: 2016002432/26.
(16000050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.
-

SOF-10 Think Mazey Holdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 191.664.

- Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé
- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
 - de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
 - de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
 - de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
 - de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
 - de refléter auprès du RCS le nom actuel de l'associé de la Société à savoir SOF-10 Starlight 14 GBP S.à r.l. devenu SOF-10 Think Mazey Lux S.à r.l. en vertu d'une décision de son associé en date du 19 juin 2015 publié le 19 août 2015 sous le numéro 2136
 - de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.
Référence de publication: 2016002433/25.
(16000053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.
-

SOF-10 Think Mazey Leasehold Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 191.659.

- Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé
- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
 - de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
 - de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
 - de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

- de refléter auprès du RCS le nom actuel de l'associé de la Société à savoir Lux 49 Starlight GBP S.à r.l. devenu SOF-10 Think Mazey Holdco Lux S.à r.l. en vertu d'une décision de son associé en date du 19 juin 2015

- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002434/24.

(16000052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-10 Think Mazey Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.264.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015

- d'acter et d'accepter la démission de Julien Petitfrère de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015

- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015

- de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015

- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002435/23.

(16000055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-10 Think Mazey Residential Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.604.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015

- d'acter et d'accepter la démission de Julien Petitfrère de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015

- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015

- de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015

- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

- de refléter auprès du RCS le nom actuel de l'associé de la Société à savoir Lux 50 Starlight GBP S.à r.l. devenu SOF-10 Think Mazey Leasehold Lux S.à r.l. en vertu d'une décision de son associé en date du 10 mars 2015 publié le 4 mai 2015 sous le numéro 1145

- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002436/26.

(16000051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-10 Think TBRD Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.258.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- d'acter et d'accepter la démission de Julien Petitfrère de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de refléter auprès du RCS le nom actuel de l'associé de la Société à savoir Lux 48 Starlight GBP S.à r.l. devenu SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l. en vertu d'une décision de son associé en date du 10 mars 2015 publié le 29 avril 2015 sous le numéro 1122
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002437/26.

(16000038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-10 Trinistar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.749.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002438/20.

(16000049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Sof-10 Vega Holdings Lux S.à r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 193.818.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002439/20.

(16000069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-9 Ghelamco Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.878.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002440/20.

(16000003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-9 Roxburghe Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.867.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002444/20.

(16000002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-9 Soho Data Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.996.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- d'acter et d'accepter la démission de Julien Petitfrère de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Baptiste Dupuy avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002445/21.

(16000018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Sogel, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 5.282.

Extraits du registre des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire du 24 avril 2015

A l'unanimité des voix votantes l'Assemblée Générale nomme Monsieur SCHLOTTERT Luc demeurant L-9550 WILTZ 108, rue Joseph Simon et Monsieur DAUPHIN Christian demeurant B-6780 MESSANCY 44, rue de Luxembourg comme nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

A l'unanimité des voix votantes l'Assemblée Générale accepte la démission de Mme Astrid PRETEMER de son mandat de commissaire aux comptes et nomme Monsieur VIDOTTO Daniel, demeurant F-54620 BEUVEILLE 6, rue André Maginot comme nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Windhof, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002446/17.

(160000646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Soluphil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 109, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 17.662.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 22/12/2015

- 1) L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel Maypark Associates Ltd.
- 2) L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes Lux-Audit SA dont le siège social est 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour SOLUPHIL SA

Référence de publication: 2016002448/15.

(160000241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Sport Management & Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 94.340.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 30 décembre 2015

La liquidation de la société SPORT MANAGEMENT & ENTERTAINMENT S.A., en liquidation volontaire décidée par acte du notaire Maître Blanche Moutrier en date du 22 décembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 30 décembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social du liquidateur, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gestor Société Fiduciaire

Référence de publication: 2016002451/16.

(160001140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Treveria Seventeen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.955.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 29 décembre 2015 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 30 décembre 2015;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet au 30 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée:

* Mr Marouf MOUTAIROU, né le 12 avril 1982 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002480/17.

(150241016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Treveria Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.351.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 29 décembre 2015 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 30 décembre 2015;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet au 30 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée:

* Mr Marouf MOUTAIROU, né le 12 avril 1982 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002482/17.

(150241015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Treveria Twenty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.944.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 29 décembre 2015 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 30 décembre 2015;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet au 30 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée:

* Mr Marouf MOUTAIROU, né le 12 avril 1982 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002484/17.

(150241019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-10 MStar Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 185.433.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Peggy Murphy de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002419/22.

(160000027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Sof-10 Quattro Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 188.505.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- d'acter et d'accepter la démission de Thierry Drinka de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002421/23.

(16000031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Casa Mobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9952 Drinklange, 1, Lampertskaul.

R.C.S. Luxembourg B 202.536.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am fünfzehnten Tag des Monats Dezember.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1.- Herr Günter Gangolf CLOHSE, Kaufmann, geboren am 5. März 1954 in Sankt-Vith (Belgien), wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Vielsalmer Strasse 31;

2.- Frau Ellen CLOHSE, Angestellte, geboren am 16. Februar 1985 in Malmedy (Belgien), wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Südstrasse 20,

hier vertreten durch Herrn Günter Gangolf CLOHSE, vorbenannt, kraft einer unter Privatschrift erteilten Vollmacht;

3. Frau Katja CLOHSE, Angestellte, geboren am 6. Juli 1987 in Malmedy (Belgien), wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Vielsalmer Strasse 31,

hier vertreten durch Herrn Günter Gangolf CLOHSE, vorbenannt, kraft einer unter Privatschrift erteilten Vollmacht.

Die oben genannten Vollmachten, welche von dem Vollmachtnehmer und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurden, bleiben der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „CASA MOBILE S. à r.l.“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Ulflingen und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft sind Dienstleistungen im Bereich Fahrzeugvermietung, insbesondere Vermietung von Wohnmobilen.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen, in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Jeder Gesellschafter kann so viele Stimmen abgeben, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Mittwoch des Monats März jeden Jahres um 10.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Das Mandat des (der) Geschäftsführer wird entlohnt oder erfolgt unentgeltlich, auf Grund des gefassten Beschlusses der (des) Gesellschafter(s) gemäß Artikel 191 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
Herr Günter Gangolf CLOHSE, vorbenannt	EUR 4.250,-	34	EUR 4.250,-
Frau Ellen CLOHSE, vorbenannt	EUR 4.125,-	33	EUR 4.125,-
Frau Katja CLOHSE, vorbenannt	EUR 4.125,-	33	EUR 4.125,-
Gesamt:	EUR 12.500,-	100	EUR 12.500,-

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von eintausend einhundert Euro (EUR 1.100,-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, haben die vorgenannten Gesellschafter, einstimmig, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf eins (1) festgelegt und die folgende Person wird auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:

- Herr Günter Gangolf CLOHSE, Kaufmann, geboren am 5. März 1954 in Sankt-Vith (Belgien), wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Vielsalmer Strasse 31.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9952 Drinklange, Lampertskaul 1.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet.: G. G. CLOHSE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21915. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 23. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015210904/148.

(150235555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Design Lighting 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7670 Reuland, 21, Um Beschelchen.

R.C.S. Luxembourg B 80.741.

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DESIGN LIGHTING 2001 SA de L-7670 Reuland, 21, Um Beschelchen, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 80 741, constituée suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie en date du 16 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 812 du 26 septembre 2001.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence d'Alain LE NÉNAN, clerc de notaire, demeurant à Herserange (France), qui désigne comme secrétaire Manuel MOROCUTTI, clerc de notaire, demeurant à Bettembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Patrick WAGNER, électricien, demeurant à Reuland.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts;
2. Révocation du conseil d'administration et de l'administrateur -délégué;
3. Nomination de l'administrateur unique;
4. Révocation du commissaire aux comptes;
5. Nomination du commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société n'ayant plus qu'un actionnaire, l'Assemblée procède à une refonte complète des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DESIGN LIGHTING 2001 SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Reuland.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente et la gestion d'immeubles.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit (49.578.-) euros, représenté par deux cent (200) actions de deux cent quarante-sept virgule quatre-vingt-neuf (247,89.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Deuxième résolution

Suite au décès de l'administrateur Paul Wagner, ci-dessous mentionné, l'assemblée générale décide de révoquer le conseil d'administration:

- Patrick WAGNER, électricien, né à Troisvierges, le 30 septembre 1965, demeurant à L-7670 Reuland, 21, Um Beschelchen, respectivement de ses fonctions d'administrateur-délégué,

- Josiane SERRES, secrétaire de direction, née à Ettelbruck, le 6 février 1968, demeurant à L-7670 Reuland, 21, Um Beschelchen,

- Paul WAGNER, en son vivant retraité, né à Schifflange, le 27 janvier 1927, ayant demeuré à L-9905 Troisvierges, 31, Grand-Rue,

et leur donne décharge quant à l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

Elle nomme aux fonctions d'administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2020:

- Patrick WAGNER, électricien, né à Troisvierges, le 30 septembre 1965, demeurant à L-7670 Reuland, 21, Um Beschelchen.

Quatrième résolution

Elle révoque Thierry TOISUL, salarié, né à Ettelbruck, le 25 décembre 1985, demeurant à L-9265 Diekirch, 36A, rue du Palais de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Elle nomme aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2020:

- Josiane SERRES, secrétaire de direction, née à Ettelbruck, le 6 février 1968, demeurant à L-7670 Reuland, 21, Um Beschelchen.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Honoraire: 99,16

Signé: Le Nénan, Morocutti, Wagner et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39679. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Molling.

Référence de publication: 2015210962/125.

(150236481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**OnePoint PSF, Société Anonyme,
(anc. Vision IT Group PSF S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 82.344.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 31 juillet 2015

Monsieur Brice Meyer, né le 2 octobre 1979 à Thann, France, avec adresse au 7, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertange, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé comme délégué à la gestion journalière de la Société. Monsieur Brice Meyer dispose en vertu de sa nomination par le conseil d'administration de la Société d'un pouvoir de représentation de la Société par sa signature conjointe avec l'un quelconque des autres délégués à la gestion journalière.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 4 décembre 2015

Lors de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 4 décembre 2015, le conseil d'administration de la Société a ratifié la révocation de Monsieur Jérôme Pinneau, né le 7 février 1972 à Nantes, France, avec adresse au 2, rue du Moulin Becker, 57320 Heining-les-Bouzonville, France, de sa fonction de délégué à la gestion journalière de la Société, celui-ci ayant la quitté la Société à la fin du mois d'octobre 2015.

EXTRAIT

Monsieur Eric Scarpino, né le 7 juin 1974 à Forbach, France, avec adresse au 14, allée du Fairway, 57200 Sarreguemines, France, n'occupe plus le poste de délégué à la gestion journalière de la Société.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour One Point PSF

Un mandataire

Référence de publication: 2016002256/25.

(160000535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SOF-10 MStar Eurpoe 2 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 179.714.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015

- d'acter et d'accepter la démission de Julien Petitfrère de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015

- de nommer Nicolas Piotto avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015

- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002418/21.

(16000010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Orion European 2 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 404.800,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 107.717.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de Orion European 2 Investments S.à r.l. du 30 Décembre 2015

L'associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que Orion European 2 Investments S.à r.l. a définitivement cessé d'exister;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans au «Centre Etoile», 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion European 2 Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2016002260/17.

(160000630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Orion IV European 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 185.250.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de Orion IV European 14 S.à r.l. du 31 Décembre 2015

L'associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que Orion IV European 14 S.à r.l. a définitivement cessé d'exister;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans au «Centre Etoile», 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion IV European 14 S.à r.l.

Référence de publication: 2016002261/16.

(160000629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Clipco S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 51.763.

—
Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CLIPCO S.A.

Signature

Référence de publication: 2016060300/12.

(160021241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Treveria Twenty-Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.918.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 29 décembre 2015 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 30 décembre 2015;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet au 30 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée:

* Mr Marouf MOUTAIROU, né le 12 avril 1982 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002485/17.

(160000246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Cegelix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 11, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 94.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016060289/10.

(160021302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Clipco S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 51.763.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CLIPCO S.A.

Signature

Référence de publication: 2016060297/12.

(160021238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Compagnie Privée de l'Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.218.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31/12/2013 (rectificatif du dépôt du bilan au 31/12/2013 déposé le 28/11/2014 n° L140244751) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2016.

Référence de publication: 2016060302/12.

(160021365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Compagnie Privée de l'Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 59.218.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060303/10.

(160021367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Crèche Les Petits Lions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 359A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 161.360.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2221 Luxembourg, le 06 octobre 2015.

Monsieur ZACCARIA Francesco

Gérant

Référence de publication: 2016060307/12.

(160021015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Hush Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 200.128.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the General Meeting) of Hush Lux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés) under number B 199989 and having a share capital of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pounds Sterling) (the Company). The Company was incorporated on 11 September 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

THERE APPEARED:

(1) AEPEP II Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B199986 (AEPEP II);

duly and validly represented for the purpose hereof by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (the Proxyholder); and

(2) AREG Hush Co-Invest Vehicle II LP, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 10, New Burlington Street, 6th Floor, GB - W1S 3BE London and registered under the number LP016871 at the Companies House (AREG II);

duly and validly represented for the purpose hereof by the Proxyholder, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(3) AREG Hush Co-Invest Vehicle III LP, a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware of the United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, USA - DE 19808 Wilmington and registered under the number 5839657 at the Secretary of State of the State of Delaware (AREG III),

duly and validly represented for the purpose hereof by the Proxyholder, by virtue of a power of attorney given under private seal.

(AEPEP II, AREG II, and AREG III are hereafter collectively referred to as the Shareholders).

The powers of attorney of the Shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the Proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, duly and validly represented as stated above, request the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold together all of the shares representing the entire share capital of the Company.

II. The Shareholders accept to deliberate and to vote on the resolutions to be passed in connection with the following items:

(i) waiver of the convening notices;

(ii) creation of new classes of shares, conversion of the share capital of the Company, and full restatement of the Articles;

(iii) increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 16,496.55 (sixteen thousand four hundred and ninety-six Pounds Sterling and fifty-five Pence) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of GBP 28,996.55 (twenty-eight thousand nine hundred and ninety-six Pounds Sterling and fifty-five Pence) by way of issuance of an aggregate of 1,590,000 (one million five hundred and ninety thousand) new ordinary shares, 19,885 (nineteen thousand eight hundred and eighty-five) new class A shares, 19,885 (nineteen thousand eight hundred and eighty-five) new class B shares, and 19,885 (nineteen thousand eight hundred and eighty-five) new class C shares, each having a par value of GBP 0.01 (one Penny) (the New Shares) and an aggregate subscription price of GBP 29,014 (twenty-nine thousand fourteen Pounds Sterling);

(iv) subscription to, and payment in full of, the New Shares;

(v) subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the above-mentioned changes;

(vi) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Shares, and to see to any formalities in connection therewith; and

(vii) miscellaneous.

III. The Shareholders hereby take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present General Meeting, the General Meeting waives any convening notices, the Shareholders represented at the General Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the General Meeting.

Second resolution

The General Meeting resolves unanimously to create new classes of shares, denominated class A, class B, class C and class D; to convert the existing share capital of the Company from its current amount of GBP (twelve thousand five hundred Pounds Sterling), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred Pounds Sterling) shares, having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, to an amount of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pounds Sterling), represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) ordinary shares, having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny) each; and to fully restate the Articles, so they shall henceforth read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Hush Lux S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles), as supplemented by any shareholders' agreement entered into from time to time in relation to the Company.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by the general meeting of the shareholders.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription,

purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including the direct or indirect acquisition, development, holding, promotion, management, sale and/or lease of real estate or moveable property, in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.4. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pounds Sterling) represented by:

- (a) 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (b) 0 (zero) class A shares (the Class A Shares);
- (c) 0 (zero) class B shares (the Class B Shares);
- (d) 0 (zero) class C shares (the Class C Shares); and
- (e) 0 (zero) class D shares (the Class D Shares),

each having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares). The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares, are collectively referred to as the Classes of Shares, each being a Class of Share. Each Share has been subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles. The general meeting of the shareholders may create as many additional classes of shares as the Company may need for the purpose of its investment activity.

5.3. The general meeting of the shareholders may contribute Capital Surplus to the Company and except as set out in these Articles and in any shareholders' agreement entered into from time to time in relation to the Company amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholder(s) to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. Except as otherwise provided in these Articles and without prejudice to any shareholders' agreement entered into from time to time in relation to the Company, each Share confers the right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. No shareholder may, directly or indirectly, sell, assign, pledge, mortgage, hypothecate or otherwise transfer all or any part of its Shares or interest in its Shares, whether voluntarily or by operation of law, to another shareholder or to third

parties (collectively referred to as a Transfer), without the prior written and unanimous consent of the board of managers of the Company.

6.3. A shareholder may only Transfer all or any part of its Shares or interest in its Shares in accordance with the terms of any shareholders' agreement entered into from time to time in relation to the Company. Transfers shall only be permitted when and if (i) such shareholder or the potential assignee or transferee pays all Company expenses incurred in connection with its substitution; (ii) such shareholder submits a duly executed instrument of transfer, in a form reasonably satisfactory to the board of managers, specifying the Shares being transferred and setting forth such shareholder's intention that such potential assignee or transferee succeed to such shareholder's Shares and acknowledging that such shareholder remains liable for its obligations any shareholders' agreement entered into from time to time in relation to the Company; (iii) such shareholder obtains the consents of the board of managers as required under Article 6.2 and of the general meeting of the shareholders as required by the Law; and (iv) such shareholder executes a deed of adherence to any shareholders' agreement entered into in relation to the Company from time to time, such deed being in a form approved by the board of managers.

6.4. No shareholder may Transfer less than all of its Shares and less than all interests in its Shares to third parties, which are not shareholders or affiliates of shareholders.

6.5. Any attempt to effect a Transfer in violation of these Articles or any shareholders' agreement entered into in relation to the Company from time to time shall be null and void and shall not be recorded in the shareholders' register of the Company.

6.6. Without prejudice to the provisions of this Article 6, a Transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders.

6.8. In the course of any given financial year, the Company may redeem any Class of Shares within the limits set forth by the Law and subject to these Articles and any shareholders' agreement entered into from time to time in relation to the Company, by way of share capital reduction through a repurchase and the immediate cancellation of the repurchased Shares (being in each case a Share Redemption) at a redemption/repurchase price as determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders (the Redemption Price).

6.9. Share Redemptions in accordance with these Articles are permitted provided that: (i) a Class of Shares is always redeemed/repurchased in full, it being understood that the Ordinary Shares shall be the last Class of Shares to be redeemed, (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the Share Redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed pursuant to the Law and/or these Articles, and (iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve pursuant to the Law and these Articles.

6.10. The Ordinary Shares may be redeemed only after the redemption of all the other Classes of Shares.

6.11. Upon a Share Redemption, in accordance with Article 15.5 and any provisions provided in any shareholders' agreement entered into from time to time, the shareholders shall be entitled with respect to the Class of Shares being redeemed to the Available Amount (or such other amount resolved by the general meeting of the shareholders and the board of managers provided however that such other amount shall never be higher than the Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company as at a date no earlier than two months prior to the date of the Share Redemption, provided that:

(4) in case of redemption/repurchase of the Class A Shares, the Redemption Price may include the Capital Gain A Profits (including carried forward Capital Gain A Profits), but shall not include Income Profits, the Capital Gain B Profits, the Capital Gain C Profits and the Capital Gain D Profits;

(5) in case of redemption/repurchase of the Class B Shares, the Redemption Price may include the Capital Gain B Profits (including carried forward Capital Gain B Profits), but shall not include Income Profits, the Capital Gain A Profits, the Capital Gain C Profits, and the Capital Gain D Profits;

(6) in case of redemption/repurchase of the Class C Shares, the Redemption Price may include the Capital Gain C Profits (including any carried forward Capital Gain C Profits), but shall not include Income Profits, the Capital Gain A Profits, the Capital Gain B Profits and the Capital Gain D Profits;

(7) in case of redemption/repurchase of the Class D Shares, the Redemption Price may include the Capital Gain D Profits (including carried forward Capital Gain D Profits), but shall not include Income Profits, the Capital Gain A Profits, the Capital Gain B Profits and the Capital Gain C Profits; and

(8) in case of redemption/repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits allocated to Ordinary Shares (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but shall not include Capital Gain Profits.

6.12. For the avoidance of doubt, amounts shall be due and payable to the shareholders upon approval and completion of the relevant Share Redemption.

6.13. In these Articles the following capitalised terms shall, unless the context otherwise requires, have the following meanings:

Available Amount in relation to each Class of Shares other than Ordinary Shares that is the subject of a Share Redemption means the total amount of the relevant Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or Capital Surplus and/or issuance premium), and (ii) as the case may be the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares, but reduced by (x) any losses (including carried forward losses) of the Company for the relevant period, and (z) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of these Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting). For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

Capital Gain A Profits means all distributable profits (being amounts other than Income Profits) derived by the Company from capital gains in respect of the Company's indirectly or directly held "A" assets or investments, as designated by the general meeting of the Company, whose acquisition by the Company (or any entity in which the Company has an indirect or direct interest) was funded (in whole or in part) by the subscription proceeds corresponding to the Class A Shares (such assets or investments being the A Assets), including but not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds; and any losses relating to the A Assets shall be attributable only to the Class A Shares.

Capital Gain B Profits means all distributable profits (being amounts other than Income Profits) derived by the Company from capital gains in respect of the Company's indirectly or directly held "B" assets or investments, as designated by the general meeting of the Company, whose acquisition by the Company (or any entity in which the Company has an indirect or direct interest) was funded (in whole or in part) by the subscription proceeds corresponding to the Class B Shares (such assets or investments being the B Assets), including but not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds; and any losses relating to the B Assets shall be attributable only to the Class B Shares.

Capital Gain C Profits means all distributable profits (being amounts other than Income Profits) derived by the Company from capital gains in respect of the Company's indirectly or directly held "C" assets or investments, as designated by the general meeting of the Company, whose acquisition by the Company (or any entity in which the Company has an indirect or direct interest) was funded (in whole or in part) by the subscription proceeds corresponding to the Class C Shares (such assets or investments being the C Assets), including but not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds; and any losses relating to the C Assets shall be attributable only to the Class C Shares.

Capital Gain D Profits means all distributable profits (being amounts other than Income Profits) derived by the Company from capital gains in respect of the Company's indirectly or directly held "D" assets or investments, as designated by the general meeting of the Company, whose acquisition by the Company (or any entity in which the Company has an indirect or direct interest) was funded (in whole or in part) by the subscription proceeds corresponding to the Class D Shares (such assets or investments being the D Assets), including but not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds; net of any losses relating to the D Assets.

Capital Gain Profits means all distributable profits pertaining to the Capital Gain A Profits, to the Capital Gain B Profits, to the Capital Gain C Profits, and to the Capital Gain D Profits.

Income Profits means all distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments including, but not limited to dividends, interest and any gains which constitute income for United Kingdom tax purposes.

Remaining Profits means any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by at least two managers appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers shall constitute the board of managers. The managers need not be shareholder (s). The general meeting of the shareholders may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by the general meeting of the shareholders.

7.3. The majority of the managers shall at all times be resident for tax purposes only in the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4. The board of managers shall appoint one of the managers as chairman of the board of managers (the Chairman), and the Chairman shall not be a resident for tax purposes in the United Kingdom.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law, the present Articles or by any shareholders' agreement entered into from time to time in relation to the Company, to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the Chairman in consultation with the managers at the place, date and time indicated in the convening notice, provided that all such meetings shall take place in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members attending are Luxembourg residents, including, at least one Class A Manager and one Class B Manager in the event that different classes of managers have been appointed. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that if classes of managers have been appointed at least one Class A Manager and one Class B Manager have approved such resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the Chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. Without prejudice to any shareholders' agreement entered into from time to time in relation to the Company, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meeting of the shareholders

Art. 12. Procedure and form.

12.1. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of the meeting.

12.2. Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

12.3. As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

13.2. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Without prejudice to any shareholders' agreement entered into from time to time in relation to the Company and except as otherwise required by the Law, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

13.4. The shareholders may appoint any person or entity as their attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and balance sheet.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. The shareholders may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

Art. 15. Allocation of Profits and Cash.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

15.2. Without prejudice to the calculation of the amounts to be paid in respect of a Class of Shares upon a Share Redemption as set out in Article 6, and to Article 15.3 below, the Capital Gain Profits shall be paid on the relevant Class of Shares consistent with Article 6, and the Income Profits shall be paid on the Ordinary Shares.

15.3. The Classes of Shares other than Ordinary Shares shall be entitled to receive a preferred cumulative annual dividend, (without prejudice to their rights under Article 6 and Article 15.2 with regard to relevant Capital Gain Profits), in accordance with the following:

(9) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares shall be paid on the Class A Shares annually;

(10) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares shall be paid on the Class B Shares annually;

(11) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares shall be paid on the Class C Shares annually; and

(12) fourth, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares shall be paid on the Class D Shares annually.

15.4. Any Remaining Profits shall be distributed on the Ordinary Shares.

15.5. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including Capital Surplus and share issuance premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers and the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.6. Notwithstanding any other provision of these Articles, any distribution to the shareholders (including dividends, interim dividends, share buy-backs, Share Redemption, payment of (advances on) liquidation proceeds or repayment of share capital, share premium or capital surplus) shall be made in proportion to the Investment Interests held by the shareholders. Investment Interest means, with respect to any shareholder and any underlying investment, a fraction, expressed as a percentage: (a) the numerator of which is the Invested Amount of such shareholder in respect of such investment; and (b) the denominator of which is the aggregate Invested Amount of all of the shareholders in respect of such investment. Invested Amount shall mean, with respect to each shareholder and each underlying investment, at any time: (a) the sum of: (i) the aggregate amount of all contributions previously made by such shareholder to fund such investment (including, for the avoidance of doubt, all costs and expenses (including legal fees, transfer taxes, title insurance premiums and brokerage commissions) incurred in the acquisition thereof); plus (ii) such investment's allocable share (as determined by the board of managers in its reasonable discretion) of contributions made by such shareholder for payment of organizational expenses, company expenses or other costs or expenses which are not directly attributable to any investment; less (b) the sum of: (i) any portion of the amounts described in part (a) of this Article which has previously been returned to such shareholder; plus (ii) the portion of such shareholder's allocable write down amount (as determined by the board of managers in its reasonable discretion) attributable to such investment.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be a shareholder, appointed by the general meeting of the shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for by the general meeting of shareholders or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders as set forth in any shareholder's agreement entered into by the Company from time to time.

VII. General provision

Art. 17. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

Third resolution

The General Meeting resolves unanimously to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 16,496.55 (sixteen thousand four hundred and ninety-six Pounds Sterling and fifty-five Pence) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of GBP 28,996.55 (twenty-eight thousand nine hundred and ninety-six Pounds Sterling and fifty-five Pence) by way of issuance of the New Shares.

Subscription - Payment

The General Meeting resolves unanimously to accept and record the following subscriptions to the New Shares and their full payment, as follows:

1. AEPEP II hereby subscribes to 250,004 (two hundred fifty thousand and four) new ordinary shares, 10,501 (ten thousand five hundred and one) new class A shares, 10,501 (ten thousand five hundred and one) new class B shares, and 10,501 (ten thousand five hundred and one) new class C shares, each having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny), and fully pays them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of GBP 15,322 (fifteen thousand three hundred twenty-two Pounds Sterling) consisting in a receivable held by AEPEP II in the amount of GBP 15,322 (fifteen thousand three hundred twenty-two Pounds Sterling) (the AEPEP II Contribution);

2. AREG II hereby subscribes to 1,097,560 (one million ninety seven thousand five hundred and sixty) new ordinary shares, 7,685 (seven thousand six hundred eighty-five) new class A shares, 7,685 (seven thousand six hundred eighty-five) new class B shares, and 7,685 (seven thousand six hundred eighty-five) new class C shares, each having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny), and fully pays them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of GBP 11,214 (eleven thousand two hundred fourteen Pounds Sterling) consisting in a receivable held by AREG II in the amount of GBP 11,214 (eleven thousand two hundred fourteen Pounds Sterling) (the AREG II Contribution); and

3. AREG III hereby subscribes to 242,436 (two hundred and forty-two thousand four hundred and thirty-six) new ordinary shares, 1,699 (one thousand six hundred and ninety-nine) new class A shares, 1,699 (one thousand six hundred and ninety-nine) new class B shares, and 1,699 (one thousand six hundred and ninety-nine) new class C shares, each having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny), and fully pays them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of GBP 2,478 (two thousand four hundred seventy-eight Pounds Sterling) consisting in a receivable held by AREG III in the amount of GBP 2,478 (two thousand four hundred seventy-eight Pounds Sterling) (the AREG III Contribution, together with the AEPEP II Contribution and the AREG II Contribution, the Contributions).

The value of the Contributions in an aggregate amount of GBP 29,014 (twenty-nine thousand fourteen Pounds Sterling) is allocated as follows:

(13) an amount of GBP 16,496.55 (sixteen thousand four hundred ninety-six Pounds Sterling and fifty-five Pence) is allocated to the share capital account of the Company; and

(14) an amount of GBP 12,517.45 (twelve thousand five hundred and seventeen Pounds Sterling and forty-five Pence) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuations of the Contributions are supported by certificates issued by the Company and Shareholders (the Certificates) which confirm inter alia that the aggregate value of the Contributions is at least equal to GBP 29,014 (twenty-nine thousand fourteen Pounds Sterling).

The General Meeting acknowledges that the class A shares are issued for the purpose of financing the Team Valley investment, being the “A” asset, the class B shares are issued for the purpose of financing the Kingsway West investment, being the “B” asset, and the class C shares are issued for the purpose of financing the Meteor investment, being the “C” asset.

Copies of the Certificates, after being signed ne varietur by the Proxyholder and the notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

Fourth resolution

Following the passing of the above resolutions, the General Meeting unanimously resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Shares. It shall now read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at GBP 28,996.55 (twenty-eight thousand nine hundred ninety-six Pounds Sterling and fifty-five Pence) represented by:

- (f) 2,840,000 (two million eight hundred and forty-thousand) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (g) 19,885 (nineteen thousand eight hundred and eighty-five) class A shares (the Class A Shares);
- (h) 19,885 (nineteen thousand eight hundred and eighty-five) class B shares (the Class B Shares);
- (i) 19,885 (nineteen thousand eight hundred and eighty-five) class C shares (the Class C Shares); and
- (j) 0 (zero) class D shares (the Class D Shares),

each having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares). The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares, are collectively referred to as the Classes of Shares, each being a Class of Share. Each Share has been subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles. The general meeting of the shareholders may create as many additional classes of shares as the Company may need for the purpose of its investment activity.

5.3. The general meeting of the shareholders may contribute Capital Surplus to the Company and except as set out in these Articles and in any shareholders' agreement entered into from time to time in relation to the Company amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholder(s) to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009)."

Fifth resolution

The General Meeting unanimously resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company and to any employee of Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l. to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Shares of the Company in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

Expenses

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Proxyholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxyholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the Proxyholder signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de novembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée extraordinaire des associés (l'Assemblée Générale) de Hush Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 200.128 (la Société). La Société a été constituée le 11 septembre 2015 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

ONT COMPARU:

(15) AEPEP II Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 199986 (AEPEP II);

dûment et valablement représentée pour les besoins de cet acte par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration octroyée sous seing privé (le Mandataire); et

(16) AREG Hush Co-Invest Vehicle II LP, une société (limited partnership) régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 10, New Burlington street, 6th Floor, GB - W1S 3BE Londres et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP016871 (AREG II);

dûment et valablement représentée pour les besoins de cet acte par le Mandataire, en vertu d'une procuration octroyée sous seing privé; et

(17) AREG Hush Co-Invest Vehicle III LP, une société (limited partnership) régie par les lois de l'Etat de Delaware des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, USA - DE 19808 Wilmington et immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5839657 (AREG III);

dûment et valablement représentée pour les besoins de cet acte par le Mandataire, en vertu d'une procuration octroyée sous seing privé.

(AEPEP II, AREG II et AREG III sont collectivement désignés ci-après comme les Associés).

Les procurations des Associés, après avoir été paraphées ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les Associés, dûment et valablement représentés ci-dessus, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent ensemble l'intégralité des parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société.

II. Les Associés acceptant de délibérer sur et de voter les résolutions devant être votées en relation avec les points suivants:

(i) renonciation aux formalités de convocation;

(ii) création de nouvelles catégories de parts sociales, conversion du capital social de la Société, refonte intégrale des Statuts;

(iii) augmentation du capital social de la Société d'un montant de 16.496,55 GBP (seize mille quatre cent quatre-vingt-seize Livres Sterling et cinquante-cinq pences) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de 28.996,55 GBP (vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize Livres Sterling et cinquante-cinq pences) par l'émission d'un nombre total de 1.590.000 (un million cinq cent quatre-vingt-dix mille) nouvelles parts sociales ordinaires, 19.885 (dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie A, 19.885 (dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie B, et 19.885 (dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie C, chacune ayant une valeur nominale de 0,01 GBP (un penny) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) et un prix de souscription total de 29.014 GBP (vingt-neuf mille quatorze livres sterling);

(iv) souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par voie d'apports en nature;

(v) modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées aux points précédents;

(vi) modification subséquente du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les modifications mentionnées aux points précédents et octroi de pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des Nouvelles Parts Sociales, et d'accomplir toutes formalités liées; et

(vii) divers.

III. Les Associés adoptent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés présents à l'Assemblée Générale se considérant comme valablement convoqués et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur a été communiqué antérieurement à l'Assemblée Générale.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de créer de nouvelles catégories de parts sociales, dénommées la catégorie A, la catégorie B, la catégorie C, et la catégorie D; de convertir le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 12.500 (douze mille cinq cent livres sterling) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, à un montant de GBP 12.500 (douze mille cinq cent livres sterling) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny) chacune; et de refondre intégralement les Statuts, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social – Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Hush Lux S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts), lesquels sont éventuellement aménagés par tout pacte d'associés conclu de temps à autre en relation avec la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut exercer toute activité commerciale, financière, ou industrielle et effectuer toute transaction relative à des biens immobiliers ou meubles incluant l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la détention, la promotion, la gestion, la cession et/ou la location de biens immobiliers ou meubles, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs de dettes et/ou de titres représentatifs du capital.

3.4. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificates.

3.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant les associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est établi à 12.500 GBP (douze mille cinq cent livres sterling), représenté par:

- (a) 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (b) 0 (zéro) part sociale de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
- (c) 0 (zéro) part sociale de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
- (d) 0 (zéro) part sociale de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C); et
- (e) 0 (zéro) part sociale de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D).

chacune ayant une valeur nominale de 0,01 GBP (un penny) et ayant leurs droits et obligations tels qu'établis dans les présents Statuts (les Parts Sociales). Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, et les Parts Sociales de Catégorie D, sont collectivement désignées comme

les Catégories de Parts Sociales, chacune étant une Catégorie de Part Sociale. Chaque Part Sociale a été souscrite et intégralement libérée.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts. L'assemblée générale des associés pourra créer autant de catégories de parts sociales supplémentaires que la Société le requière dans le cadre de son activité d'investissement.

5.3. L'assemblée générale des associés peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres, et sauf disposition contraire des présents Statuts et de tout pacte d'associés conclu de temps à autre en relation avec la Société, les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l(es) associé (s) à la Société sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apports en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé du Luxembourg du 10 juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Sauf disposition contraire des présents Statuts et sans préjudice de tout pacte d'associés conclu de temps à autre en relation avec la Société, chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. Aucun associé peut, directement ou indirectement, vendre, céder, nantir, gager ou transférer de quelque manière que ce soit tout ou partie de ses Parts Sociales ou d'intérêts dans ses Parts Sociales, que ce soit volontairement ou par effet de la loi, à un autre associé ou à des tiers (désignés collectivement comme Cession, Céder étant défini de manière cohérente), sans le consentement préalable, écrit et unanime du conseil de gérance de la Société.

6.3. Un associé peut uniquement Céder tout ou partie de ses Parts Sociales ou d'intérêts dans ses Parts Sociales en conformité avec les conditions de tout pacte d'associés conclu de temps à autre en relation avec la Société. Les Cessions seront uniquement permises quand et si (i) tel associé ou le potentiel cessionnaire paie tous les frais et obligations de la Société encourues en relation avec la cession; (ii) un tel associé soumet un document de cession signé dans une forme raisonnablement satisfaisante au conseil de gérance, précisant les Parts Sociales étant cédées et établissant l'engagement d'un tel associé à ce qu'un tel cessionnaire reprenne ses Parts Sociales et reconnaissant qu'un tel associé reste responsable pour ses obligations prévues dans tout pacte d'associés conclu de temps à autre en relation avec la Société; (iii) un tel associé obtient les consentements préalables du conseil de gérance conformément à l'article 6.2 et de l'assemblée générale des associés conformément à la Loi; et (iv) un tel associé signe un acte d'adhérence à tout pacte d'associés conclu de temps à autre en relation avec la Société, un tel acte étant dressé dans une forme approuvée par le conseil de gérance.

6.4. Aucun associé peut Céder moins que toutes ses Parts Sociales et moins que tous ses intérêts dans des Parts Sociales à des parties tierces, qui ne sont ni des associés ni des affiliés des associés.

6.5. Toute tentative d'effectuer une Cession en violation des présents Statuts ou de tout pacte d'associés conclu en relation avec la Société de temps à autre sera nulle et sans effet et ne sera pas inscrite dans le registre des associés de la Société.

6.6. Sans préjudice des dispositions de cet article 6, une Cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.7. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par les associés.

6.8. Au cours de tout exercice financier, la Société pourra racheter toute Catégorie de Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi et par les présents Statuts et tout pacte d'associés conclu de temps à autre en relation avec la Société, par le moyen d'une réduction de capital social grâce à un rachat et à l'annulation immédiate des Parts Sociales rachetées (étant dans tous les cas un Rachat de Parts Sociales) à un prix de remboursement/rachat tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés (le Prix de Rachat).

6.9. Les Rachats de Parts Sociales conformément aux présents Statuts sont permis à condition que: (i) une Catégorie de Parts Sociales soit toujours rachetée en intégralité, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires soient la dernière Catégorie de Parts Sociales à être rachetée, (ii) l'actif net de la Société, tel que présenté dans les comptes intermédiaires de la Société devant être préparés par le conseil de gérance, ne soit pas, ou suite au Rachat de Parts Sociales ne devienne pas, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves indisponibles conformément à la Loi et/ou aux présents Statuts, et (iii) le Prix de Rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice financier actuel augmentés des reports bénéficiaires et de tout montant provenant des réserves de la Société disponibles à cet effet, après déduction de toute perte survenue lors de l'exercice financier actuel, toute perte reportée et de toute somme devant être affectée en réserve conformément à la Loi et aux présents Statuts.

6.10. Les Parts Sociales Ordinaires ne pourront être rachetées qu'après le rachat de toutes les autres Catégories de Parts Sociales.

6.11. Lors d'un Rachat de Parts Sociales, en conformité avec l'article 15.5 et toute dispositions contenues dans tout pacte d'associés conclu de temps à autre en relation avec la Société, les associés auront droit, eu égard aux Catégories de Parts Sociales rachetées, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'assemblée générale des associés et le conseil de gérance, à condition toutefois qu'un tel montant n'excède jamais le Montant Disponible), dans tous les cas déterminé

sur la base des comptes intérimaires de la Société à une date non antérieure de plus de deux mois préalablement à la date de Rachat des Parts Sociales, si:

(1) dans le cas d'un remboursement/rachat des Parts Sociales de Catégorie A, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Plus-Values A (y compris les reports de Bénéfices de Plus-Value A), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Revenus, les Bénéfices de Plus-Values B, les Bénéfices de Plus-Values C et les Bénéfices de Plus-Values D;

(2) dans le cas d'un remboursement/rachat des Parts Sociales de Catégorie B, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Plus-Values B (y compris les reports de Bénéfices de Plus-Value B), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Revenus, les Bénéfices de Plus-Values A, les Bénéfices de Plus-Values C et les Bénéfices de Plus-Values D;

(3) dans le cas d'un remboursement/rachat des Parts Sociales de Catégorie C, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Plus-Values C (y compris les reports de Bénéfices de Plus-Value C), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Revenus, les Bénéfices de Plus-Values A, les Bénéfices de Plus-Values B et les Bénéfices de Plus-Values D;

(4) dans le cas d'un remboursement/rachat des Parts Sociales de Catégorie D, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Plus-Values D (y compris les reports de Bénéfices de Plus-Value D), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Revenus, les Bénéfices de Plus-Values A, les Bénéfices de Plus-Values B et les Bénéfices de Plus-Values C; et

(5) dans le cas d'un remboursement/rachat des Catégories de Parts Sociales autres que des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Revenus attribués aux Parts Sociales Ordinaires (y compris les reports de Bénéfices de Revenus) et les Bénéfices Restants (y compris les reports de Bénéfices Restants), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Plus-Value.

6.12. Dans le souci d'éviter toute ambiguïté, les montants sont dus et payable aux associés après approbation et réalisation du Rachat de Parts Sociales concerné.

6.13. Dans les présents Statuts, les termes en majuscule suivants devront, sauf indication contraire du contexte, avoir le sens suivant:

Montant Disponible en relation avec toute Catégorie de Parts Sociales autre que les Parts Sociales Ordinaires sujettes à un Rachat de Parts Sociales signifie le montant total des Bénéfices de Plus-Value pertinents de la Société (incluant les reports de Bénéfices de Plus-Value), augmenté de (i) toute réserve librement distribuable (y compris un compte de réserve spéciale de capital et/ou l'Apport en Capitaux Propres et/ou la prime d'émission), et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital social relatif à la Catégorie de Parts Sociales, mais déduit de (x) toute pertes (y compris les pertes reportées) de la Société pour la période concernée, et de (z) toute somme à affecter en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des présents Statuts, dans tous les cas tel qu'établi dans les comptes intérimaires concernés (sans double comptabilisation). Afin d'éviter toute ambiguïté, le Montant Disponible ne peut pas inclure les Bénéfices de Revenus (y compris les reports de Bénéfices de Revenus).

Bénéfices de Plus-Value A signifie tout bénéfice distribuable (pour des montants autres que les Bénéfices de Revenus) réalisé par les actifs ou investissement «A» détenus indirectement ou directement par la Société, désignés par l'assemblée générale des associés de la Société, dont l'acquisition par la Société (ou toute entité dans laquelle la Société a un intérêt indirect ou direct) a été financée (en tout ou en partie) par les fonds apportés liés aux Parts Sociales de Catégorie A (de tels actifs ou investissements étant les Actifs A), notamment les plus-values, les boni liquidation et les produits de vente; et toute pertes liés aux Actifs A seraient affectées uniquement aux Parts Sociales de Catégorie A.

Bénéfices de Plus-Value B signifie tout bénéfice distribuable (pour des montants autres que les Bénéfices de Revenus) réalisé par les actifs ou investissement «B» détenus indirectement ou directement par la Société, désignés par l'assemblée générale des associés de la Société, dont l'acquisition par la Société (ou toute entité dans laquelle la Société a un intérêt indirect ou direct) a été financée (en tout ou en partie) par les fonds apportés liés aux Parts Sociales de Catégorie B (de tels actifs ou investissements étant les Actifs B), notamment les plus-values, les boni liquidation et les produits de vente; et toute pertes liés aux Actifs B seraient affectées uniquement aux Parts Sociales de Catégorie B.

Bénéfices de Plus-Value C signifie tout bénéfice distribuable (pour des montants autres que les Bénéfices de Revenus) réalisé par les actifs ou investissement «C» détenus indirectement ou directement par la Société, désignés par l'assemblée générale des associés de la Société, dont l'acquisition par la Société (ou toute entité dans laquelle la Société a un intérêt indirect ou direct) a été financée (en tout ou en partie) par les fonds apportés liés aux Parts Sociales de Catégorie C (de tels actifs ou investissements étant les Actifs C), notamment les plus-values, les boni liquidation et les produits de vente; et toute pertes liés aux Actifs C seraient affectées uniquement aux Parts Sociales de Catégorie C.

Bénéfices de Plus-Value D signifie tout bénéfice distribuable (pour des montants autres que les Bénéfices de Revenus) réalisé par les actifs ou investissement «D» détenus indirectement ou directement par la Société, désignés par l'assemblée générale des associés de la Société, dont l'acquisition par la Société (ou toute entité dans laquelle la Société a un intérêt indirect ou direct) a été financée (en tout ou en partie) par les fonds apportés liés aux Parts Sociales de Catégorie D (de tels actifs ou investissements étant les Actifs D), notamment les plus-values, les boni liquidation et les produits de vente; et toute pertes liés aux Actifs D seraient affectées uniquement aux Parts Sociales de Catégorie D.

Bénéfices de Plus-Value signifie tout bénéfice distribuable relatif aux Bénéfices de Plus-Value A, aux Bénéfices de Plus-Value B, aux Bénéfices de Plus-Value C, et aux Bénéfices de Plus-Value D.

Bénéfices de Revenus signifie tout bénéfice distribuable réalisé par la Société grâce à des revenus générés par les actifs de la Société et par ses investissements, notamment les dividendes, intérêts et tout autre gain constituant un revenu aux fins de la fiscalité du Royaume-Uni.

Bénéfices Restants signifie tout bénéfice autre que les Bénéfices de Revenus et les Bénéfices de Plus-Value.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par au moins deux gérants nommés par résolution de l'assemblée générale qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'assemblée générale des associés peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution de l'assemblée générale des associés.

7.3. La majorité des gérants résidera d'un point de vue fiscal au Grand-Duché de Luxembourg.

7.4. Le conseil de gérance nommera l'un de ses gérants en tant que président du conseil de gérance (le Président), et le Président ne sera pas un résident fiscal au Royaume-Uni.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, les présents Statuts ou tout pacte d'associés conclu de temps à autre en relation avec la Société, aux assemblées générales d'associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exige ou sur convocation du Président en concertation avec les gérants au lieu, à la date, et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation, à condition que ces réunions soient tenues au Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants réside au Luxembourg et comprend, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B dans le cas où différentes catégories de gérants auraient été nommées. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que si des catégories de gérants ont été nommées, qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B aient approuvé ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le Président ou deux gérants ou, le cas échéant, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le Président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou par télécopie.

Art. 10. Représentation. Sans préjudice de tout pacte d'associés conclu de temps à autre en relation avec la Société, la Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux gérants, ou, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B sont nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions de l'assemblée générale des associés

Art. 12. Procédure et forme.

12.1. Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

12.2. D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

12.3. Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

13.2. En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Sans préjudice de tout pacte d'associés conclu de temps à autre en relation avec la Société et sauf disposition contraire de la Loi, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.3. Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi.

13.4. Les associés peuvent désigner toute personne ou entité comme leur mandataire en vertu d'une procuration écrite octroyée par lettre, télégramme, telex, télécopieur ou email, pour le représenter.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et bilan.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte des profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Les associés peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices et des liquidités.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. Sans préjudice du calcul des montants à payer relatifs à une Catégorie de Parts Sociales d'une Rachat de Parts Sociales tel qu'établi dans l'article 6 et dans l'article 15.3 ci-dessous, les Bénéfices de Plus-Value doivent être payés sur les Catégories de Parts Sociales pertinentes en conformité avec l'article 6, et les Bénéfices de Revenus doivent être payés sur les Parts Sociales Ordinaires.

15.3. Les Catégories de Parts Sociales autres que les Parts Sociales Ordinaires donnent droit à un dividende préférentiel annuel cumulatif (sans préjudice des autres droits établis à l'article 6 et l'article 15.2 en ce qui concerne les Bénéfices de Plus-Value pertinents), en conformité avec ce qui suit:

(1) En premier lieu, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie A est payé sur les Parts Sociales de Catégorie A annuellement;

(2) En deuxième lieu, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie B est payé sur les Parts Sociales de Catégorie B annuellement;

(3) En troisième lieu, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie C est payé sur les Parts Sociales de Catégorie C annuellement; et

(4) En quatrième lieu, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie D est payé sur les Parts Sociales de Catégorie D annuellement.

15.4. Tout Bénéfices Restants est distribué sur les Parts Sociales Ordinaires.

15.5. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant l'Apport en Capitaux Propres et la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance et par l'assemblée générale des associés dans les deux mois (2) suivant la date de l'arrêté des comptes;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

15.6. Nonobstant toute disposition des présents Statuts, toute distribution effectuée aux associés (incluant les dividendes, les dividendes intérimaires, les rachats de parts sociales, le Rachat des Parts Sociales, les paiements (ou acomptes) de boni de liquidation, ou remboursement du capital social, parts d'émission ou surplus de capital) doivent être en proportion des Parts d'Investissements détenues par les associés. Les Parts d'Investissements signifient concernant tout associé et tout investissement sous-jacent, une fraction, exprimée en pourcentage: (a) le numérateur étant le Montant Investi par un tel associé dans un tel investissement; et (b) le dénominateur étant le Montant Investi total de tous les associés dans un tel investissement. Le Montant Investi désignera eu égard à chaque associé et chaque investissement sous-jacent, à tout moment: (a) la somme (i) du montant total de toutes les contributions déjà réalisée par un tel associé afin de financer un tel investissement (y compris, afin d'éviter toute ambiguïté, tous frais et dépenses (y compris les frais de conseil, les impôts indirects, les primes d'assurance et les commission de courtage) encourus dans le cadre de l'acquisition d'un tel investissement); plus (ii) la portion pouvant être allouée à un tel investissement (tel que déterminé par une appréciation raisonnable du conseil de gérance) des contributions réalisées par un tel associé pour le paiement de dépenses organisationnelles, dépenses de société ou autres coûts ou dépenses qui ne sont pas directement attribuable à un investissement; moins (b) la somme de (i) toute portion des montants décrits dans la partie (a) de cet article qui a été précédemment remboursée à un tel associé; plus (ii) la portion du montant de réduction de valeur d'un tel associé (telle que déterminée par une appréciation raisonnable du conseil de gérance) attribuable à un tel investissement.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans les résolutions de l'assemblée générale des associés ou dans la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés tel qu'indiqué dans tout pacte d'associés conclu de temps à autre en relation avec la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 16.496,55 GBP (seize mille quatre cent quatre-vingt-seize livres sterling et cinquante-cinq pences), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de 28.996,55 GBP (vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize livres sterling et cinquante-cinq pences) par voie d'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Libération

L'Assemblée Générale décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes aux Nouvelles Parts sociales et leur paiement intégral de la manière suivante:

1. AEPEP II souscrit par les présentes à 250.004 (deux cent cinquante mille et quatre) nouvelles parts sociales ordinaires, 10.501 (dix mille cinq cent et une) nouvelles parts sociales de catégorie A, 10.501 (dix mille cinq cent et une) nouvelles parts sociales de catégorie B, et 10.501 (dix mille cinq cent et une) nouvelles parts sociales de catégorie C, chacune ayant une valeur nominale de 0,01 GBP (un penny), et les libère dans leur intégralité par voie d'un apport en nature d'un montant total de 15.322 GBP (quinze mille trois cent vingt-deux livres sterling) consistant en une créance détenue par AEPEP II d'un montant de 15.322 GBP (quinze mille trois cent vingt-deux livres sterling) (l'Apport AEPEP II);

2. AREG II souscrit par les présentes à 1.097.560 (un million quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent soixante) nouvelles parts sociales ordinaires, 7.685 (sept mille six cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie A, 7.685 (sept mille six cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie B, et 7.685 (sept mille six cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie C, chacune ayant une valeur nominale de 0,01 GBP (un penny), et les libère dans leur intégralité par voie d'un apport en nature d'un montant total de 11.214 GBP (onze mille deux cent quatorze livres sterling) consistant en une créance détenue par AREG II d'un montant de 11.214 GBP (onze mille deux cent quatorze livres sterling) (l'Apport AREG II); et

3. AREG III souscrit par les présentes à 242.436 (deux cent quarante-deux mille quatre cent trente-six) nouvelles parts sociales ordinaires, 1.699 (mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles parts sociales de catégorie A, 1.699 (mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles parts sociales de catégorie B, et 1.699 (mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles parts sociales C, chacune ayant une valeur nominale de 0,01 GBP (un penny) et les libère dans leur intégralité par voie d'un apport en nature d'un montant total de 2.478 GBP (deux mille quatre cent soixante-dix-huit livres sterling) consistant en une créance détenue par AREG III d'un montant de 2.478 GBP (deux mille quatre cent soixante-dix-huit livres sterling) (l'Apport AREG III, ensemble avec l'Apport AEPEP II, l'Apport AREG II, les Apports).

La valeur des Apports d'un montant total de 29.014 GBP (vingt-neuf mille quatorze livres sterling) est allouée de la manière suivante:

(5) un montant de 16.496,55 GBP (seize mille quatre cent quatre-vingt-seize livres sterling et cinquante-cinq pences) est alloué au compte de capital social de la Société; et

un montant de 12.517,45 GBP (douze mille cinq cent dix-sept livres sterling et quarante-cinq pences) est alloué au compte de primes d'émission de la Société.

Les valorisations des Apports sont certifiées par des certificats émis par la Société et les Associés (le Certificats) qui confirment entre autres que la valeur totale des Apports est au moins égale à GBP 29.014 (vingt-neuf mille quatorze livres sterling).

L'Assemblée Générale prend acte du fait que les parts sociales de catégorie A sont émises afin de financer l'investissement dans Team Valley, représenté par les actifs «A», les parts sociales de catégorie B sont émises afin de financer l'investissement dans Kingsway West, représenté par les actifs «B», et les parts sociales de catégorie C sont émises afin de financer l'investissement dans Meteor, représenté par les actifs «C» sont émises afin de financer l'investissement dans Dukesway, représenté par les actifs «D».

Des copies des Certificats, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Suivant la prise des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide unanimement de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital et l'émission des Nouvelles Parts Sociales. Il aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est établi à 28.996,55 GBP (vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize livres sterling et cinquante-cinq pences), représenté par:

- (a) 2.840.000 (deux millions huit cent quarante mille) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
 - (b) 19.885 (dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
 - (c) 19.885 (dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
 - (d) 19.885 (dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
- et
- (e) 0 (zéro) part sociale de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D).

chacune ayant une valeur nominale de 0,01 GBP (un penny) et ayant leurs droits et obligations tels qu'établis dans les présents Statuts (les Parts Sociales). Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, et les Parts Sociales de Catégorie D, sont collectivement désignées comme les Catégories de Parts Sociales, chacune étant une Catégorie de Part Sociale. Chaque Part Sociale a été souscrite et intégralement libérée.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts. L'assemblée générale des associés pourra créer autant de catégories de parts sociales supplémentaires que la Société le requière dans le cadre de son activité d'investissement.

5.3. L'assemblée générale des associés peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres, et sauf disposition contraire des présents Statuts et de tout pacte d'associés conclu de temps à autre en relation avec la Société, les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l(es) associé (s) à la Société sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apports en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé du Luxembourg du 10 juin 2009).

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder, sous leur seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte notarié est estimé approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare à la requête du Mandataire, que le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au Mandataire, qui est connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le Mandataire signe ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37105. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210366/950.

(150236016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 108.365.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

1) Hansteen Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg B 151826, having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, and

2) Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg B 151825, having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich

represented Max Mayer, employee residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing have by their proxyholder requested the officiating notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of Hansteen Germany Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 108 365 and having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (the "Company").

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated 24 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1055 on 18 October 2005.

III. The Company's share capital is set at ninety million four hundred and sixty seven thousand Euro (EUR 90,467,000.-) consisting of one million six hundred twenty eight thousand four hundred and six (1,628,406) class A shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each and one hundred eighty thousand nine hundred and thirty four (180,934) class B shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

The Shareholders then passed in the present extraordinary general meeting by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to reduce the corporate capital by an amount of EUR 90,454,500.- (ninety million four hundred fifty four thousand five hundred euro) consisting of one million six hundred twenty eight thousand one hundred eighty one (1,628,181) class A shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each and one hundred eighty thousand nine hundred and nine (180,909) class B shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, in order to bring it from its actual amount of ninety million four hundred sixty seven thousand euros (90,467,000.- EUR), back to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by cancelling 1,628,181 (one million six hundred twenty eight thousand one hundred and one) "A" shares having a par value of fifty euros (50.- EUR) each and 180,909 (one hundred eighty thousand nine hundred and nine) "B" shares having a par value of fifty euros (50.- EUR) each and transferring this amount to the share premium account (115 Capital contribution without issue of shares).

Second resolution

The general meeting resolved consequently to amend article 5 of the By-Laws which will have henceforth the following wording:

« 5. Share capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by:

- (i) two hundred and twenty five (225) class A shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each and
- (ii) twenty (25) class B shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us, the notary, the present deed.

Follows the french translation:

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg)

ONT COMPARU

1) Hansteen Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg B 151826, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, et

2) Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg B 151825, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

Les deux sont ici représentés par Monsieur Max Mayer, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3 route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les personnes comparantes sont les associées de Hansteen Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108365 et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1055 du 18 octobre 2005.

III. Le capital social s'élève à quatre-vingt-dix millions quatre cent soixante-sept mille Euros (EUR 90.467.000,-) représenté par un million six cents vingt-huit mille quatre cent six (1.628.406) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune et cent quatre-vingt mille neuf cents trente-quatre (180.934) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Les associés ont ensuite pris en assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de 90.454.500,- EUR (quatre-vingt-dix millions quatre cents cinquante-quatre mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 90.467.000,- EUR (quatre-vingt-dix millions quatre cents soixante-sept mille euros) à un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par l'annulation de 1.628.181 (un million six cents vingt-huit mille cent quatre-vingt-et-un) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 50.-(cinquante euro) et l'annulation de 180.934 (cent quatre-vingt mille neuf cents trente-quatre) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euro) et faire le transfert de même montant au profit du compte prime d'émission (115 Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier les articles 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cents cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 2.500,-EUR

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation GAC/2015/11370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015210355/114.

(150236244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Stingray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.583,37.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.403.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth of November,
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Stingray Investment S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185.403, incorporated by a deed of Me Martine SCHAEFFER notary residing in Luxembourg on 7 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1329 of 23 May 2014 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since.

The meeting was presided by Aicha Cissé, attorney at Law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Thomas Sarpcan, attorney at Law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Laurent Vandenberghe, attorney at Law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies after having been signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. - That the shareholders were duly convened by letters sent on 3 November 2015 including the agenda of the meeting.

III. - That it appears from the attendance list, that out of the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares representing the entire share capital of the Company, four hundred ninety seven thousand three hundred fifty nine (497,359) ordinary shares and seven hundred thousand eight hundred nine (700,809) preference shares held by a majority in number of shareholders are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

IV. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the corporate capital of the Company by an amount of eighty-three Euro and thirty-seven Cent (EUR 83.37) so as to raise it from its actual amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and eighty-three Euro and thirty-seven Cent (EUR 12,583.37) by the creation and the issuance by the Company of two thousand two hundred and seventy-one (2,271) ordinary shares and six thousand sixty-six (6,066) preference shares each having a nominal value of one Cent (EUR 0.01).

2. Subscription and full payment by Capvis General Partner III Limited, a limited liability company, acting in its own name as shareholder but for the account of Capvis Equity III L.P. and Capvis III Limmat L.P., duly organized and existing under the laws of Jersey, having its address at 28 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3 TE, UK and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 95863 of the two thousand two hundred and seventy-one (2,271) ordinary shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each together with a share premium in the amount of twenty-five thousand five hundred and ninety Euro and eighty-eight Cent (EUR 25,590.88) and six thousand sixty-six (6,066) preference shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each together with a share premium of sixty-eight thousand three hundred and fifty-nine Euro and seventy-two Cent (EUR 68,359.72) of the Company by a contribution in kind of two million five hundred and sixty-one thousand three hundred and fifty-nine (2,561,359) ordinary shares and six million eight hundred and forty-two thousand thirty-eight (6,842,038) preference shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each of POLYUSUS LUX III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183031.

3. Subsequent amendment to article 6.1 of the articles of association of the Company.

V. - After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of eighty-three Euro and thirty-seven Cent (EUR 83.37) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and eighty-three Euro and thirty-seven Cent (EUR 12,583.37) by the creation and the issuance of two thousand two hundred and seventy-one (2,271) ordinary shares and six thousand sixty-six (6,066) preference shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01).

Subscription and paying up

The two thousand two hundred and seventy-one (2,271) ordinary shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each together with a share premium in the amount of twenty-five thousand five hundred and ninety Euro and eighty-eight Cent (EUR 25,590.88) and the six thousand sixty-six (6,066) preference shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each together with a share premium of sixty-eight thousand three hundred and fifty-nine Euro and seventy-two Cent (EUR 68,359.72), shall be fully paid up, subscribed and allocated to Capvis General Partner III Limited, a limited liability company, acting in its own name as shareholder but for the account of Capvis Equity III L.P. and Capvis III Limmat L.P., duly organized and existing under the laws of Jersey, having its address at 28 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3 TE, UK and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 95863, by a contribution in kind of two million five hundred and sixty-one thousand three hundred and fifty-nine (2,561,359) ordinary shares and six million eight hundred and forty-two thousand thirty-eight (6,842,038) preference shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each of POLYUSUS LUX III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183031 represented by Aicha Cissé, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 18th November 2015.

The aforementioned contribution in kind is valued at ninety-four thousand thirty-three Euro and ninety-seven Cent (EUR 94,033.97).

Evidence of the value of the aforementioned contribution in kind has been given by a declaration of contribution value from the board of managers of the Company dated as of 18 November 2015, which declaration of contribution value will be signed “ne varietur” by the members of the board of the meeting and the undersigned notary and shall remain annexed to this deed with which it will be registered.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 6.1 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ 6.1. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and eighty-three Euro and thirty-seven Cent (EUR 12,583.37) represented by one million two hundred and fifty-eight thousand three hundred and thirty-seven (1,258,337) shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, fully paid up and divided into:

(i) five hundred and thirty-six thousand two hundred and ninety-six (536,296) ordinary shares (the “Ordinary Shares”); and

(ii) seven hundred and twenty-two thousand forty-one (722,041) preference shares (the “Preference Shares”).

The Ordinary Shares and the Preference Shares are hereinafter referred to as the “Shares” and a “Share” shall be construed accordingly.

The holders of the Shares are together referred to as the “shareholders” and individually as a “shareholder”.

Each Share will have the same rights, save as otherwise provided in these Articles.”

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the members of the board of the meeting, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same members of the board and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the german version

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den neunzehnten November,

vor dem Notar Maître Jacques KESSELER, ansässig in Pétange ,

wurde eine außerordentliche Gesellschafterversammlung der Stingray Investment S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach dem Recht von Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de commerce et des sociétés) unter der Nummer B 185.403, gegründet durch notarielle Urkunde von Me Martine SCHAEFFER, Notarin, wohnhaft in Luxemburg am 7 März 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das “Mémorial C”) Nummer 1329 am 23. Mai 2014 (die “Gesellschaft”) abgehalten. Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht verändert.

Die Vorsitzende der Versammlung war Aicha Cissé, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende ernannte als Schriftführer Thomas Sarpcan, Rechtsanwalt wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählte als Wahlprüfer Laurent Vandenberghe, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende erklärt vor dem unterzeichnenden Notar und erbittet diesen, die folgenden Punkte zu beurkunden:

I.- Dass die Gesellschafter und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Anteile auf der Anwesenheitsliste ausgewiesen sind, die von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Wahlprüfer und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde. Die besagte Liste, wie auch die Bevollmächtigungen werden nach dem Unterzeichnen ne varietur durch die Mitglieder des Präsidiums der Versammlung und durch den unterzeichnenden Notar diesem Dokument angehängt, um den Registrierungsbehörden vorgelegt zu werden.

II.- Dass die Aktionäre am 3. November 2015 durch einen verschickten Brief einschließlich den nachstehenden Tagesordnungspunkten ordnungsgemäß einberufen wurden.

III.- Dass es aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass von der einen Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen vierhundert siebenundneunzigtausend dreihundert neunundfünfzig (497.359) Stammaktien und siebenhunderttausend achthundertneun (700.809) Vorzugsaktien bei der betroffenen außerordentlichen Gesellschafterversammlung und welche durch eine zahlenmäßige Mehrheit der Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, sodass die Versammlung gültige Entschlüsse über alle Punkte der Tagesordnung treffen kann.

IV.- Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

1. Die Entscheidung, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um den Betrag von dreiundachtzig Euro und siebenunddreißig Cent (EUR 83,37) zu erhöhen, um es damit von aktuell zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) auf zwölftausendfünfhundertdreiundachtzig Euro und siebenunddreißig Cent (EUR 12.583,37) zu erhöhen durch die Erstellung und Ausgabe durch die Gesellschaft von zweitausendzweihunderteinundsiebzig (2.271) Stammanteilen und sechstausendsechshundsechzig (6.066) Vorzugsanteilen, von denen jeder einen Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) hat.

2. Die Zeichnung und die vollständige Einzahlung durch Capvis General Partner III Limited, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, in ihrem eigenen Namen aber auf Rechnung von Capvis Equity III L.P. and Capvis III Limmat L.P., ordnungsgemäß gegründet und bestehend unter dem Recht von Jersey, mit Geschäftssitz in 28 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3 TE, UK und eingetragen bei der Jersey Financial Services Commission unter der Nummer 95863, der zweitausendzweihunderteinundsiebzig (2.271) Stammanteile mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01), zusammen mit einem Aufgeld von zweiundfünfzigtausendfünfhunderneunzig Euro und achtundachtzig Cent (EUR 25.590,88) und der sechstausendsechshundsechzig (6.066) Vorzugsanteile mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01),

zusammen mit einem Aufgeld von sechshundertachtunddreißigtausenddreihundertneunundfünfzig Euro und zweiundsiebzig Cent (EUR 68.359,72) der Gesellschaft durch eine Sacheinlage von zwei Millionen fünfhunderteinundsechzigtausend dreihundertneunundfünfzig (2.561.359) Stammanteilen und sechs Millionen achthundertzweiundvierzigtausend und achtunddreißig (6.842.038) Vorzugsanteilen mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) der POLYUSUS LUX III S.à r.l., einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit eingetragenem Geschäftssitz in 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg und eingetragen im Luxemburgischen Gesellschafts- und Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 183031.

3. Entsprechende Abänderung des Artikels 6.1 der Satzung der Gesellschaft.

V. - Nachdem dieses von dem Beisitzer der Versammlung vorgelegt und von dem Präsidium der Versammlung bestätigt worden ist, geht die Versammlung zur Tagesordnung über.

Nachdem die Versammlung die Tagesordnung bestätigt hat, hat der Beisitzer den Teilnehmern der Versammlung die folgenden Punkte der Tagesordnung zur Abstimmung vorgeschlagen, welche einstimmig angenommen worden sind:

Erster Beschluss

Die Versammlung entscheidet, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um den Betrag von dreiundachtzig Euro und siebenunddreißig Cent (EUR 83,37) zu erhöhen, um es damit von aktuell zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) auf zwölftausendfünfhundertdreiundachtzig Euro und siebenunddreißig Cent (EUR 12.583,37) aufzustocken durch die Erstellung und Ausgabe durch die Gesellschaft von zweitausendzweihunderteinundsiebzig (2.271) Stammanteilen und sechstausendsechshundertsechzig (6.066) Vorzugsanteilen, von denen jeder einen Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) hat.

Zeichnung und Einzahlung

Die zweitausendzweihunderteinundsiebzig (2.271) Stammanteile mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01), zusammen mit einem Aufgeld von zweiundfünfzigtausendfünfhunderneunzig Euro und achtundachtzig Cent (EUR 25.590,88) und der sechstausendsechshundertsechzig (6.066) Vorzugsanteile mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01), zusammen mit einem Aufgeld von sechshundertachtunddreißigtausenddreihundertneunundfünfzig Euro und zweiundsiebzig Cent (EUR 68.359,72) werden ausgegeben an und gezeichnet und vollständig eingezahlt von Capvis General Partner III Limited, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, in ihrem eigenen Namen aber auf Rechnung von Capvis Equity III L.P. and Capvis III Limmatt L.P., ordnungsgemäß gegründet und bestehend unter dem Recht von Jersey, mit Geschäftssitz in 28 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3 TE, UK und eingetragen bei der Jersey Financial Services Commission unter der Nummer 95863 durch Sacheinlage von zwei Millionen fünfhunderteinundsechzigtausend dreihundertneunundfünfzig (2.561.359) Stammanteilen und sechs Millionen achthundertzweiundvierzigtausend und achtunddreißig (6.842.038) Vorzugsanteilen mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) der POLYUSUS LUX III S.à r.l., einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit eingetragenem Geschäftssitz in 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg und eingetragen im Luxemburgischen Gesellschafts- und Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 183031, vertreten durch Aicha Cissé, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg durch Vollmacht vom 18. November 2015.

Der Wert der oben genannten Sacheinlage wird auf vierundneunzigtausenddreihundertdreiunddreißig Euro und siebenundneunzig Cent (EUR 94,033,97) beziffert.

Ein Beleg über die genannte Sacheinlage liegt in Form einer Erklärung des Vorstandes der Gesellschaft vom 18. November 2015 vor, über den Wert der Sacheinlage, welche ne varietur von den Mitgliedern des Präsidiums der Versammlung und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben werden wird und dieser Urkunde angehängt wird und mit ihr zusammen eingetragen.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorgehenden Beschlusses beschließt die Versammlung den Artikel 6.1 der Satzung der Gesellschaft mit der folgenden Formulierung abzuändern:

« **6.1.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundertdreiundachtzig Euro und siebenunddreißig Cent (EUR 12.583,37) bestehend aus einer Million zweihundertachtundfünfzigtausend dreihundersiebenunddreißig (1.258,337) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01), die voll eingezahlt und eingeteilt sind in:

(i) fünfhundertsechshundertdreiundachtzigtausend zweihundertsechshundertneunzig (536.296) Stammanteile (die «Stammanteile»); und

(ii) siebenhundertzweiundzwanzigtausend und einundvierzig (722.041) Vorzugsanteile (die «Vorzugsanteile»).

Die Stammanteile und die Vorzugsanteile werden im folgenden gemeinsam als «Geschäftsanteile» oder «Anteile» bezeichnet und sollen entsprechend ausgelegt werden.

Die Gesellschafter werden gemeinsam als «die Gesellschafter» und einzeln als «der Gesellschafter» bezeichnet.

Jeder Geschäftsanteil hat die gleichen Rechte, sofern nicht in dieser Satzung ein anderes bestimmt ist.

Da keine weiteren Angelegenheiten vor der Sitzung stattgefunden hatten, wurde diese geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass aufgrund des Antrags der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch verfasst ist und eine deutsche Fassung hierauf folgt; auf Antrag derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll die englische Fassung maßgebend sein.

WORÜBER Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, an dem zu Beginn dieser Urkunde genannten Datum.

Die Urkunde wurde in Anwesenheit der erschienenen Partei verlesen, welche dem unterzeichnenden Notar mit Namen, Nachnamen, Familienstand und Anschrift bekannt sind und die Urkunde wurde von dem Vertreter der erschienenen Partei zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: Cissé, Sarpcan, Vandenberghe, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2015. Relation: EAC/2015/27324. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015210743/210.

(150236215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Newco Log, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 2, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 181.666.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2015 que:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Freddy D'HERCKERS, demeurant à B -4850 Montzen, 45, rue Gustave Demoulin, né le 24.12.1955 à Wegnez (Belgique) et de Monsieur Tom BEICHT, demeurant à L - 8479 Eischen, 14, Bettenwiss, né le 25.06.1970 à Luxembourg, de leurs mandats de gérants de la société avec effet au 1^{er} janvier 2016.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jan VANDENNEUCKER, demeurant à B - 3320 Hoegaarden, 28b, Henri Dotremontstraat, né le 27.08.1964 à Tienen (Belgique) comme gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée. La société sera valablement engagée pour tout acte par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016003136/20.

(160001118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Ger-Trans A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 34.015.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 31 décembre 2015, que la liquidation de la société, décidée en date du 23 décembre 2015, a été clôturée et que la société GER-TRANS A.G., a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour: GER-TRANS A.G.

Société anonyme liquidée

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2016002933/17.

(160001993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.
